

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY SUR OURCQ

Mesdames, Messieurs,

Après lecture du bulletin municipal N°73, nous ne pouvons que donner un avis défavorable au Plan Local d'Urbanisation adopté par votre conseil municipal.

Nous regrettons l'absence, dans ce bulletin, du texte rédigé par les quatre conseillers opposés à ce projet, privant les Crouy-ciens d'une autre vision sur l'avenir de la commune.

Sur la projet OPA1 « Avenue de Fussy », dont le nombre de logements devrait atteindre le chiffre de 40, et en tenant compte de la surface totale, et en prenant une surface moyenne par parcelle de 500m², il ne sera possible d'implanter que 25 maisons individuelles.

En tenant compte de l'emprise de la voirie et des parkings, nous descendrons à un chiffre voisin de 20 maisons.

Pour atteindre le chiffre des 40 logements, la réalisation d'un ou deux immeubles sera nécessaire... sauf si vous entassez 40 maisons individuelles sur 13 000m², ce qui donnerait une surface pour chaque parcelle de 325m² (toujours sans tenir compte de la voirie et des parkings).

Avec un tel choix, il est certain que des problèmes de voisinage surviendront et en terme d'harmonie de notre village, nous serons loin du compte.

Sur le projet OPA2 « la gare » le descriptif de ce secteur et le nombre de logements restent imprécis.

Pour ce projet une hauteur de 6.50m est indiquée, mais plus loin on évoque des constructions R+2+Combles, donc loin de ce qui est préconisé.

Même une construction R+1+Combles dépasse les 6.50m !
Deux secteurs encadrant le château recevront également des constructions, ce qui ne manquera pas de diminuer l'intérêt de ce patrimoine.

Quant au projet d'atelier communal, il sera excentré au village, donc loin des décisions journalières prises par la municipalité et loin de tout contrôle.

Pour la salle communale, un tel investissement nous laisse quelque peu perplexe, surtout à l'heure des diminutions des attributions financières au niveau des communes.

Si nous sommes conscients qu'une augmentation de l'habitat sur notre commune est nécessaire, il faut qu'elle soit raisonnable et ne se transforme pas dans une fuite en avant pour de l'immobilier.

La qualité de vie et la convivialité du village ont déjà bien changées au cours de ces dernières années, et au niveau des incivilités rien ne semble réglé dans ce domaine, ni maîtrisé.


Sans une maîtrise ferme de ce problème et en acceptant une densité trop élevée de l'habitat, le phénomène ira en s'amplifiant.

Devant les interrogations soulevées par ces deux projets, il semble impératif d'organiser une réunion publique d'information, l'avenir de notre commune mérite au moins ça !

Crouy le

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY SUR OURCQ
PAGE 2

LES SIGNATAIRES

Mme GIBERT Sordine Cramp & arcq 
Mr Gibert Patrice Eau de coulombs 